

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 643

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

643

Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 643 24 juin 1982
Dix-neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 52 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
François Brutsch
André Gavillet
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffly

Points de vue:
J. Cornuz
Catherine Dubuis
Helena Mach

Union syndicale suisse: interpellation

L'événement a été salué. Le deuxième pilier est sous toit parlementaire, après douze ans de mutations. Entre le Conseil national et le Conseil des Etats, la navette a fini par tisser sa toile.

On pourra analyser le contenu des projets, confronter les ambitions initiales avec l'aboutissement final. Ce qui nous importe ici, c'est la formidable épargne forcée qui va, de la sorte, être drainée, et le pouvoir économique qui lui est (sera) lié.

La gestion de dizaines de milliards ne peut être politiquement neutre. Qui s'en saisira?

Nous n'avons cessé de poser cette question, depuis bientôt vingt ans. Et pas seulement dans des articles; c'est vite fait. Mais avec appuis de cartels syndicaux, avec brochures de vulgarisation pour congressistes de l'Union syndicale suisse (USS).

Certes, quelque chose a bougé, un peu (Fondation Tschudi). Mais le projet est demeuré sans ambition véritable.

Or il ne s'agit pas de bien gérer les fonds de la prévoyance — cela va de soi — mais de donner un poids économique supplémentaire aux salariés, une arme de participation, un moyen de contrôle.

Récapitulation des ordres de grandeur. La rémunération des salariés dépasse, selon les Comptes nationaux 1980, 100 milliards. Plus exactement: 89, si on soustrait les contributions et prestations sociales des employeurs.

Pour un calcul sommaire, estimons à 5% pendant 35 ans la cotisation salariale.

Cela signifie l'accumulation — en une génération — d'une épargne forcée, salariale, de 155 milliards.

L'épargne ordinaire, celle des ménages privés, amassée depuis toujours, aura, d'un coup, son équivalent. Formidable ordre de grandeur bancaire, et pour la seule part des contributions salariales.

Il importe donc qu'à travers des institutions qu'ils tiennent en main les salariés en assurent la gestion avec une volonté politique.

Certes, la nature des montants impliquera de larges placements en obligations, en prêts hypothécaires, en immeubles.

Déjà, cela n'est pas indifférent! D'une part parce qu'une stabilisation des taux hypothécaires sur le long terme pourrait être envisagée, ou la construction de logements encouragée, d'autre part parce que le crédit, même en valeurs «père de famille» ou premier rang, confère pouvoir.

Plus décisif. Admettons, norme d'extrême prudence, que le 5% de cette somme gigantesque soit affecté à des achats d'actions de sociétés suisses: soit 7,75 milliards. Cela représente un pouvoir d'actionnaire exceptionnel: participation aux conseils d'administration et contrôle.

Nous connaissons l'objection: les représentants des salariés voudront obtenir le meilleur rendement pour leurs fonds de placement, ils épouseront donc toutes les formes de recherche du profit. Objection non pertinente. Bien sûr, l'économie doit être en croissance, rentable, et c'est admis depuis longtemps. Mais elle peut l'être tout aussi bien avec, dans certains cas, une gestion plus transparente et en n'acceptant pas comme bonne n'importe quelle forme de profit.

SUITE ET FIN AU VERSO